

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 10 Mai

L'an deux mil vingt et un

et le 10 Mai à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Nathalie CHEVILLEY, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 17

Présents : M. Jean-Louis BILLY, Mme Yvette MADRON, M. Didier PETRIGNET, Mme Dominique DIDIER, Mme Evelyne MIGNARD, M. Jacques ECHILLEY, Mme Angélique BUSSY, M. Philippe HUGUENOT, Mme Nathalie CHEVILLEY, Mme Brigitte BOLLECKER, Mme Agnès LALLEMAND, Mr Émilien FEBVRE, Mr Ludovic LEVERT, Mr Christophe MASSARDI.

Date de la convocation

03 MAI 2021

Date d'affichage

11 MAI 2021

Absents : Alexandre ODRION et Aurore SIERRA.

Pouvoirs : Olivier RIETMANN donne pouvoir à Jean-Louis BILLY, Alexandre PIGHETTI donne pouvoir à Nathalie CHEVILLEY, Mélissa MOUGIN donne pouvoir à Évelyne MIGNARD.

Secrétaire de séance : Mr Christophe MASSARDI.

DCM N°2021/29

*** Aménagement esthétique du réseau concédé d'électricité**

Madame le maire expose qu'il y a lieu de réaliser un aménagement esthétique du réseau concédé d'électricité pour un poste cabine haute à Noroy-les-Jussey (E 7577)

Ces travaux sont de la compétence du syndicat intercommunal d'énergie du département de la Haute-Saône (SIED 70) auquel la commune adhère.

Les travaux envisagés pourront consister en :

- La démolition du poste de transformation en cabine haute ;
- La dépose d'un transformateur sur poteau
- L'installation d'un poste de transformation, au centre de Noroy ;
- La construction d'un réseau souterrain HTA 20 kV long d'environ 270 mètres pour permettre la dépose d'environ 360 mètres de lignes aériennes ;
- La construction des réseaux souterrains basse tension et d'éclairage public nécessaires à la reprise de réseaux existant long d'environ 120 mètres.

Aux conditions d'Avril 2021, le coût total TTC des travaux est estimé à environ 101 400 €.

Selon les dispositions en vigueur, ce syndicat prendrait en charge la totalité du montant total du coût des travaux, réparti à 70% pour le compte du SIED 70 et 30% par SICAE-EST.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

1) VALIDE l'avant-projet présenté par le SIED 70.

2) DEMANDE au SIED 70 la réalisation de ces travaux dès que leur financement aura été assuré.

Voté à l'unanimité.

Le Maire,
Nathalie CHEVILLEY

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

NOMBRE DE
MEMBRES

Séance du 10 Mai

L'an deux mil vingt et un

et le 10 Mai à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Nathalie CHEVILLEY, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 17

Présents : M. Jean-Louis BILLY, Mme Yvette MADRON, M. Didier PETRIGNET, Mme Dominique DIDIER, Mme Evelyne MIGNARD, M. Jacques ECHILLEY, Mme Angélique BUSSY, M. Philippe HUGUENOT, Mme Nathalie CHEVILLEY, Mme Brigitte BOLLECKER, Mme Agnès LALLEMAND, Mr Émilien FEBVRE, Mr Ludovic LEVERT, Mr Christophe MASSARDI.

Date de la convocation

03 MAI 2021

Date d'affichage

11 MAI 2021

Absents : Alexandre ODRION et Aurore SIERRA.

Pouvoirs : Olivier RIETMANN donne pouvoir à Jean-Louis BILLY, Alexandre PIGHETTI donne pouvoir à Nathalie CHEVILLEY, Mélissa MOUGIN donne pouvoir à Évelyne MIGNARD.

Secrétaire de séance : Mr Christophe MASSARDI.

DCM N°2021/30

***Délibération autorisant Madame le Maire à conclure la convention d'adhésion au programme national Petites Villes de Demain avec le Préfet, délégué territorial de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires, (le Maire de la commune de Scey-Sur Saône), et le Président de la Communauté de communes des Hauts du Val de Saône**

Le programme Petites Villes de Demain vise à donner aux élus des communes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants qui rayonnent et exercent pour tout le territoire qui les entoure, des fonctions essentielles de centralité, les moyens de concrétiser leurs projets de revitalisation pour redevenir des villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement. Le programme est déployé sur 6 ans : 2020-2026.

En Haute-Saône, 10 villes sont lauréates de ce programme, en candidature seule ou groupée, représentant au total 14 Petites Villes de Demain. Au sein de l'intercommunalité, notre commune est lauréate, en candidature seule/groupée avec les villes de Scey-Sur-Saône et l'EPCI.

M./Mme le/la président(e) présente les 3 piliers du programme porté par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) au bénéfice des villes lauréates :

- un appui global en ingénierie, notamment par le biais du financement à 75 % d'un chef de projet Petites Villes de Demain ;
- un accès à un réseau grâce au club Petites Villes de Demain ;
- des financements sur des mesures thématiques ciblées dans l'ensemble des champs nécessaires à la revitalisation des centralités, et notamment l'habitat, le commerce, l'économie locale et l'emploi, les mobilités douces, la transition écologique ;

Pour les communes lauréates du dispositif et leurs intercommunalités, les étapes à franchir sont les suivantes :

- signature d'une convention d'adhésion : premier acte d'engagement dans le programme, cette convention est co-signée par les exécutifs de la ou des communes lauréates et de l'intercommunalité, par le préfet, et le cas échéant par tout autre partenaire institutionnel et technique.

La signature de cette convention d'adhésion permet de solliciter les aides de l'État et de tous les partenaires, le co-financement du chef de projet.

La signature d'une convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain permettra la signature d'une convention ORT dans les 18 mois suivants. Celle-ci contient la stratégie de revitalisation et les actions et moyens à déployer pour la concrétiser.

Madame le Maire donne lecture du projet de convention d'adhésion et invite le conseil municipal à en délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Affirme** son engagement dans le programme Petites Villes de Demain, en partenariat avec la commune de Scey-Sur-Saône et la communauté de communes des Hauts du Val de Saône ;
- **Donne** son accord pour que Madame le Maire engage toutes les démarches y afférentes ;
- **Autorise** Madame le Maire à signer la convention d'adhésion au programme.

Voté à l'unanimité.

Le Maire,
Nathalie CHEVILLEY

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 10 Mai

L'an deux mil vingt et un

et le 10 Mai à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Nathalie CHEVILLEY, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 17

Présents : M. Jean-Louis BILLY, Mme Yvette MADRON, M. Didier PETRIGNET, Mme Dominique DIDIER, Mme Evelyne MIGNARD, M. Jacques ECHILLEY, Mme Angélique BUSSY, M. Philippe HUGUENOT, Mme Nathalie CHEVILLEY, Mme Brigitte BOLLECKER, Mme Agnès LALLEMAND, Mr Émilien FEBVRE, Mr Ludovic LEVERT, Mr Christophe MASSARDI.

Date de la convocation

03 MAI 2021

Date d'affichage

11 MAI 2021

Absents : Alexandre ODRION et Aurore SIERRA.

Pouvoirs : Olivier RIETMANN donne pouvoir à Jean-Louis BILLY, Alexandre PIGHETTI donne pouvoir à Nathalie CHEVILLEY, Mélissa MOUGIN donne pouvoir à Évelyne MIGNARD.

Secrétaire de séance : Mr Christophe MASSARDI.

DCM N°2021/31

***OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE ELABORATION DES DOCUMENTS
D'URBANISME A LA CCHVS**

Vu la loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR), et notamment son article 63 ;

Vu la loi du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire repoussant l'échéance relative à l'opposition quant à cette prise de compétence au 1^{er} juillet 2021 ;

Considérant, au vu de l'article 63 de la loi ALUR, que la communauté de communes qui n'est pas devenue compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, à l'expiration du délai de trois ans à compter de la publication de ladite loi le devient de plein droit le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, sauf si les communes s'y opposent dans les conditions prévues au premier alinéa du présent II, à savoir au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population ;

Considérant que les communes membres de la CCHVS peuvent s'opposer au transfert de cette compétence du 01/04/2021 jusqu'au 30/06/2021 ;

Considérant que la Communauté de Communes des Hauts du Val de Saône possède une population de 8 843 habitants répartis sur 48 communes ;

Considérant que le seuil d'opposition requis est donc d'au moins 12 communes présentant un total d'au moins 1 769 habitants ;

Considérant que la commune JUSSEY compte 1616 habitants ;

Considérant qu'il apparaît toujours inopportun de transférer, à l'heure actuelle, à l'échelon intercommunal la compétence élaboration des documents d'urbanisme : la pression foncière sur le territoire est toujours moyenne, et la déprise démographique s'est ralentie, mais demeure. En outre, le coût d'élaboration d'un tel document est particulièrement élevé ;

Je vous propose donc :

- De vous opposer au transfert de la compétence élaboration des documents d'urbanisme à la CCHVS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **S'OPPOSE** au transfert de la compétence élaboration des documents d'urbanisme à la CCHVS.

Voté à l'unanimité.

Le Maire,
Nathalie CHEVILLEY

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 10 Mai

L'an deux mil vingt et un

et le 10 Mai à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Nathalie CHEVILLEY, Maire.

**Afférents : 19
En exercice : 19
Ont pris part : 17**

Présents : M. Jean-Louis BILLY, Mme Yvette MADRON, M. Didier PETRIGNET, Mme Dominique DIDIER, Mme Evelyne MIGNARD, M. Jacques ECHILLEY, Mme Angélique BUSSY, M. Philippe HUGUENOT, Mme Nathalie CHEVILLEY, Mme Brigitte BOLLECKER, Mme Agnès LALLEMAND, Mr Émilien FEBVRE, Mr Ludovic LEVERT, Mr Christophe MASSARDI.

**Date de la convocation
03 MAI 2021
Date d'affichage
11 MAI 2021**

Absents : Alexandre ODRION et Aurore SIERRA.

Pouvoirs : Olivier RIETMANN donne pouvoir à Jean-Louis BILLY, Alexandre PIGHETTI donne pouvoir à Nathalie CHEVILLEY, Mélissa MOUGIN donne pouvoir à Évelyne MIGNARD.

Secrétaire de séance : Mr Christophe MASSARDI.

DCM N°2021/32

***Décision modificative n°1-Budget Communal**

Suite au courrier d'observation reçu de la Préfecture de Haute-Saône concernant le budget communal, Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'effectuer une décision modificative sur le budget communal comme suit :

021 : + 8000 €

023 : + 8000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer la décision modificative n°1 sur le budget communal comme indiqué ci-dessus

Voté à l'unanimité.

**Le Maire,
Nathalie CHEVILLEY**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 10 Mai

L'an deux mil vingt et un

et le 10 Mai à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Nathalie CHEVILLEY, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 17

Présents : M. Jean-Louis BILLY, Mme Yvette MADRON, M. Didier PETRIGNET, Mme Dominique DIDIER, Mme Evelyne MIGNARD, M. Jacques ECHILLEY, Mme Angélique BUSSY, M. Philippe HUGUENOT, Mme Nathalie CHEVILLEY, Mme Brigitte BOLLECKER, Mme Agnès LALLEMAND, Mr Émilien FEBVRE, Mr Ludovic LEVERT, Mr Christophe MASSARDI.

Date de la convocation

03 MAI 2021

Date d'affichage

11 MAI 2021

Absents : Alexandre ODRION et Aurore SIERRA.

Pouvoirs : Olivier RIETMANN donne pouvoir à Jean-Louis BILLY, Alexandre PIGHETTI donne pouvoir à Nathalie CHEVILLEY, Mélissa MOUGIN donne pouvoir à Évelyne MIGNARD.

Secrétaire de séance : Mr Christophe MASSARDI.

DCM N°2021/33

***Décision modificative n°1-Budget Eau**

Suite au courrier d'observation reçu de la Préfecture de Haute-Saône concernant le budget eau, Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'effectuer une décision modificative sur le budget eau comme suit :

021 : + 4800 €

023 : + 19 800 €

61523 : - 4800 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer la décision modificative n°1 sur le budget eau comme indiqué ci-dessus

Voté à l'unanimité.

**Le Maire,
Nathalie CHEVILLEY**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 10 Mai

L'an deux mil vingt et un

et le 10 Mai à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Nathalie CHEVILLEY, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 17

Présents : M. Jean-Louis BILLY, Mme Yvette MADRON, M. Didier PETRIGNET, Mme Dominique DIDIER, Mme Evelyne MIGNARD, M. Jacques ECHILLEY, Mme Angélique BUSSY, M. Philippe HUGUENOT, Mme Nathalie CHEVILLEY, Mme Brigitte BOLLECKER, Mme Agnès LALLEMAND, Mr Émilien FEBVRE, Mr Ludovic LEVERT, Mr Christophe MASSARDI.

Date de la convocation

03 MAI 2021

Date d'affichage

11 MAI 2021

Absents : Alexandre ODRION et Aurore SIERRA.

Pouvoirs : Olivier RIETMANN donne pouvoir à Jean-Louis BILLY, Alexandre PIGHETTI donne pouvoir à Nathalie CHEVILLEY, Mélissa MOUGIN donne pouvoir à Évelyne MIGNARD.

Secrétaire de séance : Mr Christophe MASSARDI.

DCM N°2021/34

***Versement d'une subvention exceptionnelle du budget eau au budget assainissement**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 42 000 € du budget eau au budget assainissement.

Cette subvention exceptionnelle d'un montant de 42 000 € permettra de couvrir le déficit de fonctionnement du budget assainissement.

Les crédits budgétaires correspondant à cette subvention ont été votés au budget primitif du 15 avril 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer l'écriture comptable nécessaire à savoir un mandat d'un montant de 42 000 € sur le budget eau et un titre d'un montant de 42 000 € sur le budget assainissement.

Voté à l'unanimité.

**Le Maire,
Nathalie CHEVILLEY**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 10 Mai

L'an deux mil vingt et un

et le 10 Mai à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Nathalie CHEVILLEY, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 17

Date de la convocation

03 MAI 2021

Date d'affichage

11 MAI 2021

Présents : M. Jean-Louis BILLY, Mme Yvette MADRON, M. Didier PETRIGNET, Mme Dominique DIDIER, Mme Evelyne MIGNARD, M. Jacques ECHILLEY, Mme Angélique BUSSY, M. Philippe HUGUENOT, Mme Nathalie CHEVILLEY, Mme Brigitte BOLLECKER, Mme Agnès LALLEMAND, Mr Émilien FEBVRE, Mr Ludovic LEVERT, Mr Christophe MASSARDI.

Absents : Alexandre ODRION et Aurore SIERRA.

Pouvoirs : Olivier RIETMANN donne pouvoir à Jean-Louis BILLY, Alexandre PIGHETTI donne pouvoir à Nathalie CHEVILLEY, Mélissa MOUGIN donne pouvoir à Évelyne MIGNARD.

Secrétaire de séance : Mr Christophe MASSARDI.

DCM N°2021/35

***Location du logement communal à Noroy-les-Jussey**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la candidature de Madame DEMOLY Sylvie pour louer le logement communal de Noroy-les-Jussey.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer un bail avec Madame DEMOLY Sylvie à compter du 10 mai 2021
- **FIXE** le loyer mensuel à 350 €
- **DEMANDE** à Madame DEMOLY Sylvie une avance sur charge (chauffage au gaz) de 175 € par mois en même temps que le loyer,
- **FIXE** la caution à un mois de loyer

Voté à l'unanimité.

**Le Maire,
Nathalie CHEVILLEY**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 10 Mai

L'an deux mil vingt et un

et le 10 Mai à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Nathalie CHEVILLEY, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 16

Présents : M. Jean-Louis BILLY, Mme Yvette MADRON, M. Didier PETRIGNET, Mme Dominique DIDIER, Mme Evelyne MIGNARD, M. Jacques ECHILLEY, Mme Angélique BUSSY, M. Philippe HUGUENOT, Mme Nathalie CHEVILLEY, Mme Brigitte BOLLECKER, Mme Agnès LALLEMAND, Mr Émilien FEBVRE, Mr Ludovic LEVERT, Mr Christophe MASSARDI.

Date de la convocation

03 MAI 2021

Date d'affichage

11 MAI 2021

Absents : Alexandre ODRION et Aurore SIERRA.

Pouvoirs : Olivier RIETMANN donne pouvoir à Jean-Louis BILLY, Alexandre PIGHETTI donne pouvoir à Nathalie CHEVILLEY, Mélissa MOUGIN donne pouvoir à Evelyne MIGNARD.

Secrétaire de séance : Mr Christophe MASSARDI.

DCM N°2021/36

***Devis de l'entreprise « ID VERDE » concernant des travaux de régénérations du terrain de foot en herbe**

Madame le Maire informe avoir été sollicitée par courrier écrit du Président du Club de Foot demandant une prise en charge des travaux de régénération du terrain de foot en herbe.

Le montant total du devis établit par l'entreprise « ID VERDE » s'élève à 6150,00 € HT soit 7380,00 € TTC.

Madame le Maire vous propose que ces travaux soit exécuté et pris en charge en totalité par la commune de Jussey.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le devis avec l'entreprise « ID VERDE » pour un montant total de 6150,00 € HT soit 7380,00 € TTC
- **AUTORISE** Madame le Maire à régler la facture correspondante

Monsieur Didier PETRIGNET ne prend pas part au vote puisqu'il est membre du bureau du SC JUSSEY.

Voté à l'unanimité.

**Le Maire,
Nathalie CHEVILLEY**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 10 Mai

L'an deux mil vingt et un

et le 10 Mai à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Nathalie CHEVILLEY, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 17

Date de la convocation

03 MAI 2021

Date d'affichage

11 MAI 2021

Présents : M. Jean-Louis BILLY, Mme Yvette MADRON, M. Didier PETRIGNET, Mme Dominique DIDIER, Mme Evelyne MIGNARD, M. Jacques ECHILLEY, Mme Angélique BUSSY, M. Philippe HUGUENOT, Mme Nathalie CHEVILLEY, Mme Brigitte BOLLECKER, Mme Agnès LALLEMAND, Mr Émilien FEBVRE, Mr Ludovic LEVERT, Mr Christophe MASSARDI.

Absents : Alexandre ODRION et Aurore SIERRA.

Pouvoirs : Olivier RIETMANN donne pouvoir à Jean-Louis BILLY, Alexandre PIGHETTI donne pouvoir à Nathalie CHEVILLEY, Mélissa MOUGIN donne pouvoir à Évelyne MIGNARD.

Secrétaire de séance : Mr Christophe MASSARDI.

DCM N°2021/37

***Recrutement d'un contrat unique d'insertion au Service Technique**

Depuis le 1^{er} janvier 2010, le dispositif « contrat unique d'insertion » (CUI) est rentré en vigueur.

Créé par la loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, ce dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, en simplifiant l'architecture des contrats aidés.

Dans le secteur non-marchand, le CUI prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE).

Ces CAE sont proposés, prioritairement aux collectivités territoriales, afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes à la recherche d'un emploi dans des métiers offrant des débouchés dans le secteur marchand.

Notre commune peut donc décider d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Un CAE pourrait être recruté au sein de la commune, pour exercer les fonctions à compter du 1^{er} juin 2021 à raison de 20 heures par semaine.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de à compter du 1^{er} juin 2021 pour une durée maximum de 11 mois.

L'Etat prend en charge 80 % de la rémunération correspondant au SMIC et exonérera les charges patronales de sécurité sociale. La somme restante sera à la charge de la commune.

Madame le Maire, propose à l'assemblée délibérante :

Le recrutement d'un CAE pour les fonctions d'agent technique au service technique pour une durée de 11 mois.

L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré :

Vu la loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et renforçant les politiques d'insertion modifiée,

Vu le décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au contrat unique d'insertion modifié,

Vu la circulaire DGEFP n° 2009-43 du 2 décembre 2009 relative à la programmation des contrats aidés pour l'année 2010,

DECIDE :

- **D'adapter** la proposition de Madame le Maire,
- **D'inscrire** au budget les crédits correspondants

Voté à l'unanimité.

Le Maire,
Nathalie CHEVILLEY